

Chlorure ferrique 2M

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 02/09/2022

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Chlorure ferrique 2M

Code de produit : FE3020SS

1.2. Usage prévu du produit

Usage de la substance / du mélange : Produits chimiques de laboratoire.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331 USA

Tél. +1 (717)632-1291

Sans frais : (866)632-1291

tech@aquaphoenixsci.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas : ChemTel LLC

d'urgence (800)255-3924 (Amérique du Nord)

+1 (813)248-0585 (International)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Corr. mét. 1 H290

Tox. aiguë 4 (orale) H302

Corr. cutanée 1B H314

Lés. oculaires 1 H318

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA) :



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA) :

Danger

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA)

H290 – Peut être corrosif pour les métaux.

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA)

P234 – Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 – Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.

P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 – Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection oculaire.

P301+P312 – EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301+P330+P331 – EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Chlorure ferrique 2M

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).

P330 – Rincer la bouche.

P363 – Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

P390 – Absorber les déversements pour prévenir les dommages matériels.

P405 – Garder sous clef.

P406 – Entreposer dans un contenant inoxydable pourvu d'une gaine intérieure résistante.

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Chlorure ferrique hexahydraté	Chlorure de fer (FeCl ₃), hexahydraté / trichlorure de fer hexahydraté / chlorure de fer(3+), hexahydraté / chlorure de fer(III), hexahydraté / chlorure de fer(III) hexahydraté / chlorure de fer, hexahydraté / chlorure ferrique / trichlorure ferrique, hexahydraté	(N° CAS) 10025-77-1	54.06	Corr. mét. 1, H290 Tox. aiguë 4 (orale), H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lés. oculaires 1, H318
Eau	EAU/eau	(N° CAS) 7732-18-5	45.94	Non classifié

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Demander immédiatement un avis médical / Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités: Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation grave qui peut évoluer vers des brûlures chimiques.

Contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion; peut causer des effets nocifs sur la santé, voire le décès, en cas d'ingestion de quantités importantes. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Les sels de fer inorganiques peuvent causer des dommages au foie après l'ingestion de grandes quantités.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le réceptacle ou l'étiquette.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Ininflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire le type d'incendie. Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Aucune connue. Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Chlorure ferrique 2M

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Peut être corrosif pour les métaux. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut entraîner une réaction violente.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de fer. Chlorures. Des vapeurs corrosives.

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les pulvérisations.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone du déversement ou de la fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou contenir les déversements avec des matières inertes. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Neutraliser soigneusement le liquide répandu.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres dangers lorsque le produit est traité : Peut être corrosif pour les métaux. Peut dégager des vapeurs corrosives.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/pulvérisations. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Manipuler les récipients vides avec soin parce qu'ils pourraient encore représenter un danger. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Entreposer dans un contenant anticorrosif pourvu d'une gaine intérieure résistante. Stocker dans le récipient d'origine ou un récipient inoxydable ou doublé. Garder sous clef / dans un endroit sécurisé.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux. Aluminium. Cuivre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits chimiques de laboratoire.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Chlorure ferrique 2M

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux. Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

Équipement de protection individuel : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Écran facial. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire.



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Vêtements à l'épreuve de la corrosion.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire et du visage : Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Contrôles de l'exposition dans l'environnement : Éviter le rejet non nécessaire dans l'environnement.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide brun
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Peut être corrosif pour les métaux. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut entraîner une réaction violente.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Ne devrait pas se décomposer dans des conditions ambiantes.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Chlorure ferrique 2M

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion. (Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Données DL50 et CL50 :

Chlorure ferrique 2M	
ETA É.-U./CA (orale)	1 664,82 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ce produit provoque de graves brûlures cutanées. (Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits)

Lésions / irritation oculaires : Provoque des lésions oculaires graves. (Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié (Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits)

Cancérogénicité : Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits)

Danger par aspiration : Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Symptômes/blessures après l'inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Symptômes / blessures après le contact avec la peau : Provoque une irritation grave qui peut évoluer vers des brûlures chimiques.

Symptômes / blessures après le contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes/blessures après l'ingestion : Nocif en cas d'ingestion; peut causer des effets nocifs sur la santé, voire le décès, en cas d'ingestion de quantités importantes. Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Les sels de fer inorganiques peuvent causer des dommages au foie après l'ingestion de grandes quantités.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques : Composant(s)

Données DL50 et CL50 :

Chlorure ferrique hexahydraté (10025-77-1)	
DL50 orale, rat	900 mg/kg

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classifié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorure ferrique 2M	
Persistance et dégradabilité	Non établie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorure ferrique 2M	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Chlorure ferrique 2M	
Écologie – sol	Maux de tête s'ils sont exposés à l'eau.

12.5. Autres effets nocifs

Autres effets indésirables : Aucune connue.

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Peut être mis en décharge, lorsqu'il est conforme aux règlements locaux.

Recommandations relatives à l'évacuation dans les égouts : Ne pas évacuer les déchets dans les égouts.

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Information supplémentaire : Les contenants vides peuvent être recyclés après le nettoyage.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

Chlorure ferrique 2M

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Désignation officielle de transport : CHLORURE FERRIQUE, SOLUTION
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2582
Codes d'étiquette : 8



Groupe d'emballage : III
Numéro GMU : 154

14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Désignation officielle de transport : SOLUTION DE CHLORURE FERRIQUE
Classe de danger : 8



Numéro d'identification : UN2582
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III
N° EmS (incendie) : F-A
N° EmS (déversement) : S-B

14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Désignation officielle de transport : SOLUTION DE CHLORURE FERRIQUE
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2582
Codes d'étiquette : 8



Groupe d'emballage : III
Code GMU (IATA) : 8L

14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Désignation officielle de transport : SOLUTION DE CHLORURE FERRIQUE
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2582
Codes d'étiquette : 8



Groupe d'emballage : III

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des USA

Chlorure ferrique 2M	
Classes de dangers, article 311/312 de la SARA	Risque physique - Corrosif pour les métaux Danger pour la santé humaine – Toxicité aiguë (toute voie d'exposition) Danger pour la santé humaine – Lésions oculaires graves ou grave irritation des yeux Risque pour la santé – corrosion ou irritation

Eau (7732-18-5)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif

15.2. Réglementation d'État aux USA

Chlorure ferrique 2M
Règlements d'États ou locaux

15.3. Réglementation canadienne

Eau (7732-18-5)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 02/09/2022

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH :

Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Lés. oculaires 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1

Chlorure ferrique 2M

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corr. cutanée 1B	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1B
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

Ces renseignements sont fondés sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne constituera pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établira pas de relation contractuelle légalement valide.

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)